



Gaine d'extraction d'un restaurant

Par **pascamanda**, le **29/12/2015** à **17:25**

Bonjour,

Je me permets de vous soumettre le problème suivant :

Sur la toiture de mon immeuble à usage mixte habitations sur 2 étages et commerces en rez de chaussée, se trouve la sortie d'une gaine d'extraction d'air pollué d'un restaurant.

Cette sortie est située à 1 mètre d'une fenêtre de toit d'une chambre.

Réglementairement, une distance de 8 mètres est requise entre ces 2 ouvertures.

Cette distance réglementaire est-elle d'ordre sanitaire ou surtout pour la protection des voisins en cas de flammes qui pourraient sortir du conduit de la gaine d'extraction du fait de l'encrassement de ce conduit par l'activité du restaurant ?

En effet, un tuyau a été emboîté dans cette sortie pour allonger la distance d'évacuation de l'air. Malgré cette installation, le risque d'incendie à la sortie de ce conduit n'est pas écarté.

Pour information, un début de feu par ce conduit a eu lieu en octobre 2014. L'immeuble est neuf et a été livré fin 2013...

Je vous remercie bien vivement de votre réponse et conseils éventuels.

Un membre du CS